



10 chemin de la Côte  
73100 Brison Saint Innocent  
☎ 04 79 63 41 26  
✉ [ascars.st.innocent@orange.fr](mailto:ascars.st.innocent@orange.fr)

Monsieur le Président du Conseil National  
de l'Ordre des Médecins  
180 Boulevard Haussmann  
75389 Paris Cedex 8

Brison Saint Innocent le 12 janvier 2018

Objet : Votre demande de sanction à l'encontre du Professeur Belpomme

Monsieur le Président,

J'ai appris par diverses sources que suite à deux plaintes émanant de la Direction Générale de la Santé et du Docteur Lambrozo Médecin d'EDF, vous demandiez une sanction à l'encontre du Professeur Belpomme aux motifs ;

1. Que les critères qu'il retient pour diagnostiquer le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM) ne sont pas reconnus par l'ANSES
  2. Que ses certificats médicaux sont établis sur le même modèle, "ne tenant pas compte de la personnalité de chaque patient et n'individualisant pas ses diagnostics"
  3. Que ses diagnostics sont faits à partir d'encéphaloscans, procédé qui ne figure pas dans la nomenclature, qui n'a pas fait l'objet d'une publication dans la littérature scientifique et qui de surcroît coûte 250 € non remboursés par la Sécurité Sociale.
- 1) Cela fait environ huit ans que cet éminent chercheur qu'est le Professeur Belpomme, (un des rares en France, ce qui explique que la majorité des certificats médicaux concernant le SICEM émane de lui), lutte inlassablement pour connaître et faire reconnaître cette pathologie qu'est l'Electrohypersensibilité et tente de soulager les EHS.

Je m'étonne donc que rien ne lui ait été reproché jusque là et que ce ne soit qu'au lendemain des tables rondes sur "les enjeux des compteurs intelligents" organisées par l'OPECST et la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale le 14 décembre 2017, et à la suite d'une plainte du Docteur Jacques Lambrozo médecin d'EDF, (on appréciera au passage le conflit d'intérêt), que vous ayez été alerté, les promoteurs du compteur Linky, pensant sans doute que les quelques 1500 patients diagnostiqués par le Professeur Belpomme allaient mettre en péril le déploiement de ce compteur.

Je voudrais rassurer tous ces promoteurs, le Professeur Belpomme n'est pas à la tête de la fronde anti-linky qui monte en puissance dans tout le pays, dans les Municipalités, (477 d'entre elles ont délibéré à ce jour contre le déploiement du linky), dans les Associations, et ce pour de multiples raisons, dont une seulement vous concerne plus particulièrement.

Ce volet santé est en effet primordial car les EHS souffrent en attendant d'être reconnus, en attendant que de nouveaux médecins soient formés à cette nouvelle maladie environnementale, afin qu'ils soient enfin aptes à la diagnostiquer et la combattre et qu'ils évitent, comme cela arrive parfois actuellement, de prescrire des traitements sans effets si ce ne sont les effets secondaires.

Quant à l'absence de reconnaissance de cette pathologie par l'ANSES, comme des critères de diagnostic du Professeur Belpomme, elle ne m'étonne pas depuis que j'ai découvert dans le dossier linky, combien les prises de position de cette Agence ont été tardives, prudentes et dilatoires, dictées visiblement par une vision plus économique, pour ne pas dire industrielle, qu'environnementale et humaniste des problèmes de santé.

- 2) Comment un certificat médical pourrait-il comporter les détails figurant au dossier médical ? Qu'attendez-vous d'un certificat médical délivré à un EHS ?
- Qu'il y figure le type d'ondes auquel il est plus particulièrement sensible ? Un EHS ne supporte plus son environnement électromagnétique dans son ensemble qui est une superposition de multiples fréquences qu'il subit (étant entendu qu'il a déjà supprimé les émissions qu'il est en mesure de maîtriser).

- Qu'il y figure les symptômes ressentis et son degré de souffrance ? A quoi cela servirait-il puisque ces symptômes varient en fonction du niveau d'exposition et qu'il n'est pas question de prendre le patient pour un cobaye en lui imposant ce genre de tests. D'autant qu'il suffit que les émissions cessent pour que le patient retrouve la santé, du moins tant que la maladie n'a pas atteint un seuil d'irréversibilité ou ne s'est pas doublée d'une chimicosensibilité du fait d'une baisse de son immunité.  
Soyez assuré que compte tenu des contraintes qui découlent d'un voyage souvent long et de rendez-vous en zone fortement exposée, c'est sans doute en désespoir de cause que les patients ont recours au Professeur Belpomme et donc que leur état est sans doute fort avancé et leur souffrance importante. Il est fort possible d'ailleurs que les plus invalidés renoncent à consulter le Professeur Belpomme, car incapables de supporter les contraintes précitées.
- Qu'il y figure le degré d'invalidité du patient ? Laissons cette appréciation aux Tribunaux qui commencent à le faire d'ailleurs. Cela ne vous interpelle-t-il pas qu'un Tribunal ou une MDPH prenne ce genre de décision pendant que d'autres continuent à freiner la reconnaissance de l'existence même de cette maladie environnementale que je n'ose plus à appeler émergente, et ce, malgré les déjà nombreux appels de médecins de toutes nations qui concluent tous à la nécessité d'un abaissement drastique des normes fixant les seuils de tolérance aux champs électromagnétiques.

Il est grand temps en effet que les politiques prennent rapidement cette décision, s'ils veulent éviter ce qui est en train de devenir le scandale sanitaire du 21ème siècle, car après les dossiers de l'amiante et du sang contaminé, les Français n'admettront plus que les politiques s'auto-absolvent à l'aide de formules du type déjà utilisé "compte tenu de l'état des connaissances à l'époque des faits..."

3) Je ne connais pas l'état des publications concernant l'encephaloscanner dans la littérature scientifique, ni les raisons qui auraient pu les retarder, comme des raisons de sa non inscription dans la nomenclature, mais on peut supposer que ce frein vient des mêmes qui nient l'existence de cette maladie et qui la relèguent au rang des maladies psychosomatiques, voire psychiatriques. Il n'est pas exclu qu'il faille également chercher des causes économiques, où même purement mercantiles. (quand tous les hôpitaux et les cliniques seront dotés de scanners, peut-être les électroscanners trouveront-ils grâce aux yeux des décideurs).

Quant au reproche consistant à dire que le diagnostic coûte au patient 250 € non remboursés, vous conviendrez qu'il ne résiste pas à l'examen de la liste des médicaments pourtant remboursés par la Sécurité Sociale ayant tué ou handicapé à vie de nombreux patients.

S'agissant en l'occurrence de l'utilisation d'un appareil fonctionnant à l'aide d'ultrasons on ne pourra au moins pas lui reprocher de fonctionner à partir d'une technologie délétère, ce qui est par contre le cas des examens radiologiques et des scanners pourtant largement pratiqués.

Pour conclure, au nom de tous les EHS qui souffrent physiquement, qui souffrent de leur déclassement social et qui souffrent enfin, au mieux de l'incompréhension, et au pire du mépris et du discrédit que leur jette la société et ses représentants, je vous supplie de retirer votre plainte à l'encontre du Professeur Belpomme, qui risque fort de surcroît de vous faire apparaître comme étant à la solde des lobbies du Linky et des Opérateurs téléphoniques.

Enfin je ne peux m'empêcher de citer le physicien Max Planck (1858-1947) qui notait dans ses mémoires :

" une nouvelle vérité scientifique ne triomphe jamais en convainquant les opposants et en faisant voir la lumière,  
mais plutôt parce que ses opposants finissent par mourir,  
et qu'il naît une nouvelle génération à qui cette vérité est familière "

Mais que de souffrances en attendant !

Veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de l'ASCARS

Jean Feuvrier